Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE

Conseils d'établissement : pour un meilleur ancrage des écoles dans la communauté locale

Le Conseil d'Etat a approuvé la mise en consultation d'un avant-projet de Loi proposant la création de conseils d'établissement.

Destinés à remplacer les commissions scolaires devenues obsolètes et composés à parts égales de délégués des autorités communales, de parents, de représentants de la société civile et de professionnels des écoles, les conseils d'établissement sont conçus comme une interface dynamique entre l'institution scolaire et la communauté locale.

Dans le cadre de la démarche EtaCom et de la mise en oeuvre des nouvelles dispositions sur la Loi sur le personnel, les rôles et les responsabilités des acteurs communaux et cantonaux ont été profondément modifiés sur toutes les questions touchant à l'école obligatoire. Ces changements rendent désormais nécessaire la suppression des commissions scolaires dont les compétences se sont vues restreintes au fil du temps.

Pour éviter que cette disparition n'entraîne avec elle ce point d'ancrage indispensable de l'école dans la communauté locale, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a créé une nouvelle structure : les conseils d'établissements.

Composés à parts égales de délégués des autorités communales, de parents, de représentants de la société civile et de professionnels de l'école, les conseils d'établissement sont conçus comme une interface dynamique entre l'institution scolaire et la communauté locale dans la vie des établissements.

Institué pour chaque établissement scolaire du canton, cet organe exerce les compétences que le DFJ délègue au plan local et qui touchent directement à l'organisation de la vie scolaire, tels que les horaires. De surcroît, il pourra aussi exercer des compétences que voudront lui déléguer les autorités communales.

Le texte de l'avant-projet modifiant la Loi scolaire du 12 juin 1984 est disponible sur le site Internet www.dfj.vd.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 mai 2004

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 30 01
Pierre Jaccard, directeur adjoint de la DGEO, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 32 12

questionnaire_consultation
040506 - EMPLconseilsEtablissements
040506 - HistoriqueETannexes
040506 - consultation_lettre
040506 - LoiScolaire
040506 - resume